

5C INVEST
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 1 000 euros
Siège social : 28 chemin du Flachat,
42740 LA TERRASSE SUR DORLAY
910 231 331 RCS ST ETIENNE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 01 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le premier décembre,
A vingt heures,

Monsieur Renaud COLLIT,
demeurant 180 rue Abbé Louis Chapuy, 42740 LA TERRASSE SUR DORLAY,

Associé unique de la société 5C INVEST,

Après avoir exposé qu'il conviendrait de transférer le siège social du 28 chemin du Flachat, 42740 LA TERRASSE SUR DORLAY au 180 rue Abbé Louis Chapuy, 42740 LA TERRASSE SUR DORLAY et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DÉCISION

Monsieur Renaud COLLIT, associé unique, décide de transférer le siège social du 28 chemin du Flachat, 42740 LA TERRASSE SUR DORLAY au 180 rue Abbé Louis Chapuy, 42740 LA TERRASSE SUR DORLAY à compter du 01/12/2023 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL.

Le siège social est fixé : 180 rue Abbé Louis Chapuy, 42740 LA TERRASSE SUR DORLAY

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Renaud COLLIT
Associé unique

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'R. Collit', written over two horizontal lines.